



ARRETE SOUMETTANT A ENQUETE PUBLIQUE LE PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LEVIGNAC-SUR-SAVE

Le Président de la communauté de communes Le Grand Ouest Toulousain,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et R.153-8,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants, et R.123-9,

VU la délibération n°2026_024 du conseil communautaire du 16 février 2026, prescrivant de façon concomitante l'abrogation partielle de la modification n°1 et la révision allégée n°1 du PLU de Lévigac-sur-Save,

VU la décision N° E26000093/31 en date du 29/07/2026 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Toulouse désignant M. MONNOT en qualité de commissaire enquêteur et Mme BORÉ en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

CONSIDERANT que l'enquête publique porte uniquement sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Lévigac-sur-Save,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur la révision allégée n°1 du PLU de Lévigac-sur-Save.

L'objet de cette procédure est la réalisation d'une étude dérogatoire dite « Amendement Dupont » de la zone de Foulupié (appelée également étude « Entrée de ville »), en remplacement de celle réalisée dans la modification n°1 du PLU ;

Article 2 : La durée prévue de l'enquête publique est de 32 jours, du 09 octobre à 9h au 09 novembre 2026 à 17h ;

Article 3 : Un avis sera publié par voie d'affiches, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci :

- ✓ À l'entrée du siège de la communauté d'agglomération,
- ✓ À la mairie de Lévigac-sur-Save,
- ✓ À proximité de la zone de Foulupié à Lévigac-sur-Save, visible depuis la RD17,

L'information sera publiée sur le site Internet de la communauté d'agglomération ;

Article 4 : Monsieur MONNOT, exerçant la profession d'ingénieur territorial géomètre, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse ;

Article 5 : Le dossier de projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent seront disponibles :

- sur le site Internet <https://www.registre-numerique.fr/ep-ra1-levignac>
- en format papier à la mairie de Lévigac-sur-Save, Place de la mairie, 31530 Lévigac-sur-Save, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

- en format papier au siège de la communauté d'agglomération Le Grand Ouest Toulousain, au 10 rue François Arago à Plaisance-du-Touch, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête en ligne sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique en mairie, aux heures habituelles d'ouverture ;

Article 6 : Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra émettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête disponible en mairie de Légnac-sur-Save aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le registre d'enquête disponible au siège du Grand Ouest Toulousain aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. Le Commissaire-enquêteur – Communauté d'agglomération Le Grand Ouest Toulousain, 10 rue François Arago, 31830 PLAISANCE-DU-TOUCH ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ep-ra1-levignac@mail.registre-numerique.fr
- sur le registre dématérialisé à l'adresse: <https://www.registre-numerique.fr/ep-ra1-levignac>

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site Internet ci-dessus ;

Article 7 : Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Légnac-sur-Save aux jours et heures suivants :

- Le vendredi 09 octobre, de 9h à 12h ;
- Le lundi 09 novembre 2026, de 14h à 17h ;

Article 10 : Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci ;

Article 11 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Président de la communauté d'agglomération son rapport et ses conclusions motivées ;

Article 12 : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par la commissaire enquêtrice :

- sur le site Internet suivant : www.grandouesttoulousain.fr ;
- sur support papier, à la mairie de Légnac-sur-Save et au siège de la communauté d'agglomération ;

Article 13 : Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès du secrétariat du service Planification urbaine du Grand Ouest Toulousain à secretariat-amenagement@grandouesttoulousain.fr ;

Article 14 : A l'issue de l'enquête publique et après prise en compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision allégée n°1 pourra être soumis à la délibération du Conseil communautaire.

Fait à PLAISANCE-DU-TOUCH le 16/09/2026



Le Président, Pascal BARBIER